



PAR COURRIEL

Québec, le 26 avril 2019

Madame 


Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Conformément à ce que prévoit l'article 46 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je vous informe que :

1. votre demande a été reçue par courriel le 9 avril 2019 ;
2. la Loi prévoit que je dois vous répondre avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception de la demande ;
3. la Loi prévoit certains recours dont vous trouverez un résumé en annexe.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint les versions électroniques des documents disponibles sur notre réseau informatique. Le dossier complet en version papier a été archivé et il est disponible à l'adresse suivante :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Complexe Scientifique – Bloc E
2700, rue Einstein
Québec (Québec) G1P 3W8

...2



Par ailleurs, vous pourriez vous rendre à la bibliothèque des Sciences juridiques de l'UQÀM à Montréal qui recueille la documentation papier relative aux dossiers du BAPE de 1978 à décembre 2018. Il est fort possible que vous y trouviez une très grande partie des documents que vous cherchez.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

René Beaudet

p. j.